

CE QUI CHANGE LE 1^{ER} JANVIER 2020

LES REVALORISATIONS

CONVENTION 2018



Le mot du président

Chères consœurs, chers confrères

e texte de la Convention, signée en juin 2018, acte une mise en œuvre progressive des mesures tarifaires dont les premières sont entrées en application au 1er avril 2019.

Comme ils s'y étaient engagés, les CDF ont entrepris une vaste campagne d'explications au moyen de réunions et sur tous les supports (site, web, MOOC, et papier).

Basée sur la simplicité et la facilité de lecture, une série de flyers a également été largement diffusée pour vous accompagner au cours de ces premiers changements.

2020 sera marqué pour notre profession par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier du « 100 % santé » voulu par le président de la République. Là encore, nous allons vous accompagner dans ces changements.

Forts du succès de nos premiers flyers, nous débutons aujourd'hui une nouvelle série, baptisée « ce qui change au 1er janvier 2020 ». Elle prend forme aujourd'hui par la 2e étape des revalorisations tarifaires des restaurations.

Thierry Soulié
Président Les CDF

À paraître...

CE QUI CHANGE LE 1^{ER} JANVIER 2020 :

- LE RAC ZÉRO (100 % SANTÉ)
- LE PANIER MODÉRÉ
- LE PANIER LIBRE

Les revalorisations pour la métropole



RESTAURATIONS PHASE PLASTIQUE

	1 ^{ER} AVRIL 2019	1 ^{ER} JANVIER 2020	AUGMENTATION
1 FACE	25,06 €	26,97 €	8 %
2 FACES	42€	45,38€	8 %
3 FACES	53€	60,95€	15 %
1 ANGLE	53€	60,95 €	15 %
2 ANGLES*	86€	92,45 €	8 %
ANCRAGE RADICULAIRE	92€	98€	7 %

2 AUGMENTATIONS EN 9 MOIS D'ÉCART

	2018 - MARS 2019	1 ^{ER} JANVIER 2020	AUGMENTATION
1 FACE	19,28€	26,97 €	40 %
2 FACES	33,74€	45,38€	34%
3 FACES	40,97€	60,95 €	49 %
1 ANGLE	43€	60,95 €	42 %
2 ANGLES*	86 €	92,45€	8 %
ANCRAGE RADICULAIRE	79,53 €	98€	23 %

^{*} Pour une seule reconstitution

Les revalorisations spécifiques aux DROM

(Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion)



RESTAURATIONS PHASE PLASTIQUE

	1 ^{ER} AVRIL 2019	1 ^{ER} JANVIER 2020	AUGMENTATION
1 FACE	27,04€	29,10€	8 %
2 FACES	45,32€	48,97€	8 %
3 FACES	57,19€	65,77€	15 %
1 ANGLE	57,19€	65,77€	15 %
2 ANGLES*	92,79€	99,75 €	8 %
ANCRAGE RADICULAIRE	99,27€	105,74€	7 %

2 AUGMENTATIONS EN 9 MOIS D'ÉCART

	2018 - MARS 2019	1 ^{ER} JANVIER 2020	AUGMENTATION
1 FACE	20,80€	29,10€	40 %
2 FACES	36,41€	48,97 €	34%
3 FACES	44,21€	65,77€	49 %
1 ANGLE	46,40€	65,77€	42 %
2 ANGLES*	92,79€	99,75 €	8 %
ANCRAGE RADICULAIRE	85,81€	105,74€	23 %

^{*} Pour une seule reconstitution



CE QUI CHANGE LE 1^{ER} JANVIER 2020

" JE CODE COMMENT? "
LE PANIER RAC 0...

CONVENTION 2018

Panier reste à charge 0

e concept de 100 % santé imposé par le président de la République a donné naisance au panier « reste à charge zéro » afin d'améliorer l'accès aux soins de nos patients.

Déclinées en deux phases, les premières mesures de ce dispositif entreront en application au 1er janvier prochain. Le présent flyer se veut synthétique et ne décrit que les actes concernés en 2020, c'est-à-dire les prothèses fixes : couronnes esthétiques, métalliques et transitoires, deux bridges de base et les inlay-core.

Pour Les CDF, le panier RAC 0 ne se limite pas à proposer des actes économiquement moins coûteux. Comme aujourd'hui, après avoir fourni des explications claires et détaillées du plan de traitement et les différentes alternatives thérapeutiques, le praticien remettra à son patient un ou plusieurs devis dont les modalités font actuellement l'objet de négociations.

Informé des différentes possibilités thérapeutiques, le patient adressera le ou les devis à sa complémentaire santé. C'est en toute connaissance de cause, qu'il sera alors en mesure de prendre de manière éclairée sa décision.

Le nouveau devis fera l'objet d'un flyer lorsqu'il sera finalisé.

Thierry Soulié
Président des CDF

Règles conventionnelles

Reste à charge zéro

Les praticiens conventionnés ont l'obligation d'informer leurs patients lorsqu'elle existe, d'une alternative thérapeutique figurant dans le panier « reste à charge zéro » ou, à défaut, « maîtrisé » pour les :

- couronnes dentoportées unitaires selon la localisation et le matériau,
- couronnes transitoires avant les couronnes concernées par le panier,
- Inlay-core sous couronnes du panier,
- 2 bridges dentoportés.

Pour que les patients puissent bénéficier du « reste à charge zéro », et avoir la certitude d'une prise en charge intégrale RO+RC (*), il est indispensable qu'ils aient souscrit un contrat d'assurance complémentaire dit « responsable » (**).

Les patients ne disposant pas d'une assurance complémentaire ou ayant souscrit une assurance complémentaire dite « non responsable » pourraient avoir un reste à charge (cela dépend du type de contrat).

(*) Régime obligatoire et régime complémentaire (**) cas le plus fréquent : > 95 % des contrat

PARTICULARITÉ 2020

- Il n'existe pas de plafonds pour les prothèses adjointes en 2020.
- Seuls deux bridges de base sont soumis à des plafonds dans le panier RAC 0.

RAC 0 " JE CODE COMMENT? "

Une couronne esthétique...

1 - Sans armature métallique

MONOLITHIQUE ZIRCONE



HBLD350

Pour toutes les dents, sauf les molaires

L'honoraire est plafonné: 440 € à partir du 1er janvier 2020

Une couronne standard...

MÉTALLIQUE NON PRÉCIEUX





HBLD038

Couronne métallique pour toutes les

L'honoraire est plafonné : 290 € à partir du 1er janvier 2020

MONOLITHIQUE HORS ZIRCONE



HBLD680

Pour les incisives, canines et premières prémolaires

L'honoraire est plafonné à 500 € à partir du 1er janvier 2020

LÉGENDE DES MATÉRIAUX

Monolithique zircone (CZ)



HBLD350

Monolithique hors zircone (CHZ)



HBLD680

Céramo-métallique alliage non précieux (CCMNP)



HBLD634 HBLD785

Alliage non précieux (CNP)



HBLD038 HBLD033

2 - Avec armature métallique





HBLD634

Pour les incisives, canines et premières prémolaires

L'honoraire est plafonné: 500 € à partir du 1er janvier 2020

Une couronne transitoire*...

HBLD490

Base de remboursement 10 (

Plafond 60 €

En association avec les codes

HBLD634 7 - HBLD350 7 - HBLD680 7 - HBLD038 7

RAC 0 " JE CODE COMMENT? "

Les bridges plafonnés





Un code pour l'inlay-core...



IDÉJÀ DISPONIBLE

2.1 - Les revalorisations au 1er janvier 2020

A PARAÎTRE

Le panier maîtrisé Le panier libre Le panier CSS (CMU-C/ACS)





CE QUI CHANGE LE 1^{ER} JANVIER 2020

" JE CODE COMMENT ? " LE PANIER MODÉRÉ, LE PANIER LIBRE

CONVENTION 2018

Panier modéré et libre

u 1^{er} janvier 2020, 3 paniers bien distincts entreront en vigueur et constitueront le quotidien des praticiens.

Le précédent flyer traitait du 100 % santé et plus précisément du panier communément appelé « RAC 0 ». Mais l'activité dentaire ne se résume pas, tant s'en faut, aux actes sans reste à charge, raison pour laquelle la convention 2018 instaure deux autres paniers médiatiquement moins « porteurs », mais tout aussi importants.

Un panier dit « modéré » dont les honoraires des actes sont soumis à des limites de facturation, et un 3° dont les honoraires sont libres. Selon les contrats complémentaires, les actes de ces paniers peuvent entraîner ou non du reste à charge pour les patients.

Ils obéissent à des codes et à des règles de facturation spécifiques décrits dans les pages ci-après.

Lors de la négociation de l'avenant 3, nous avons obtenu que les plafonds de prothèse soient indexés et qu'une seule évolution de 1 % des charges du cabinet suffise à déclencher une augmentation des plafonds par voie d'avenant. Notre vigilance sera sans faille pour veiller à la bonne application de cette mesure.

Dans un prochain flyer, nous vous présenterons le panier C2S, né de la fusion de la CMU-C et l'ACS en novembre dernier.

Bonne lecture

Thierry Soulié
Président des CDF



"JE CODE COMMENT?"



Une couronne esthétique...

1 - Sans armature métallique



2 - Avec armature métallique





Pour toutes les couronnes du panier modéré la base de remboursement est de 120 €

"JE CODE COMMENT?" une couronne transitoire...



^{*} Ce code est aussi utilisé en cas d'urgence pour un patient non habituel ou pour une temporisation thérapeutique "6 mois minimum".

"JE CODE COMMENT?" les inlays-core...





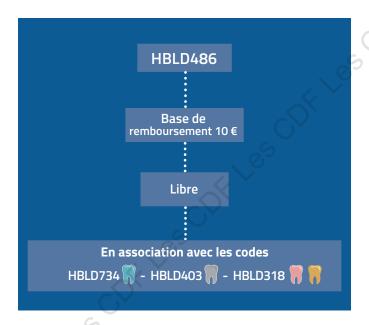
"JE CODE COMMENT?"

Pour toutes les couronnes du panier libre, la base de remboursement est de 107,50 € jusqu'en 2022

Une couronne métallique



Une couronne transitoire...



Une couronne esthétique





2 - Avec armature métallique





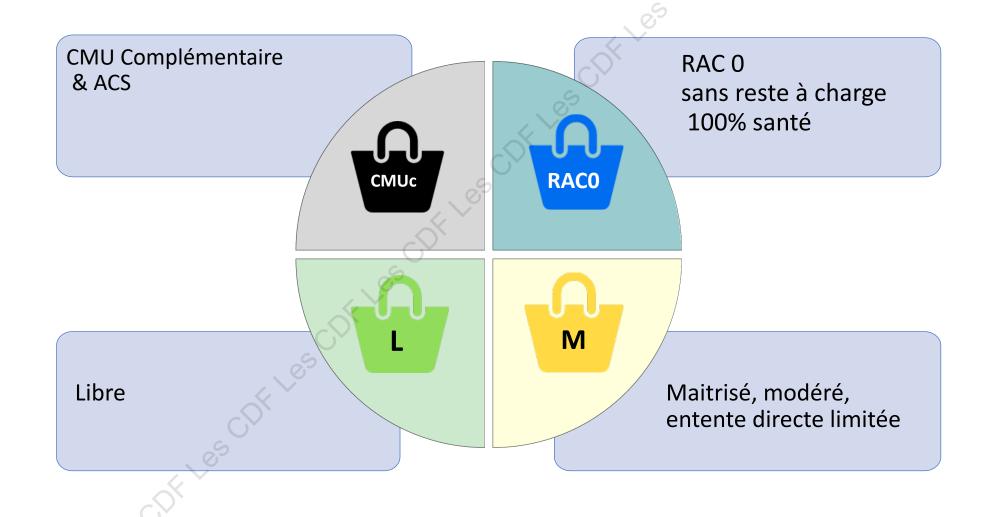
"JE CODE COMMENT?" les inlays-core...



Prise en charge limitée aux inlays-core en métal



4 Paniers





Contenu du panier 100% Santé

- Prothèses fixes
 - Inlay cores (sous couronnes du panier)
 - Couronnes transitoires (avant couronnes définitives du panier)
 - Couronnes unitaires
 - Selon la localisation dentaire
 - Selon le type de matériau
 - 2 bridges de base
- La mesure concernera à terme les prothèses mobiles résines.





Plafonds

	Dents	Plafond 2019	Plafond 2020
Couronne métallique	Toutes	320 €	290 €
Céramique Zircone	Incisives canines	480€	440 €
	1ère prémolaires	< \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	
	2ème prémolaires		
Céramique Hors Zircone	Incisives canines	530 €	500€
	1ère prémolaires		
Céramo métallique	Incisives canines	530€	500 €
	1ère prémolaires		
Transitoire	Toutes	60 €	60 €
Inlay core	Toutes	230 €	175 €
Bridge de base CCM inter incisive	Incisives canines	1 465 €	1 465 €
Bridge de base métallique non	Toutes	870 €	870 €

Prothèses résines

• non plafonnées en 2020



• dans le panier 100% santé en 2021



Contenu du panier modéré

- Prothèses fixes
 - Inlay cores (sous couronnes du panier)
 - Couronnes transitoires (avant couronnes définitives du panier)
 - Couronnes unitaires
 - Selon la localisation dentaire
 - Selon le type de matériau





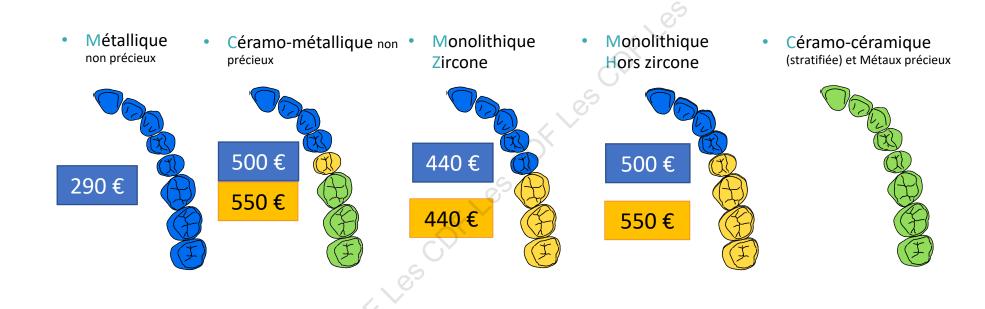
Plafonds

	Dents	Plafonds 2019	Plafonds 2020
Céramique Zircone	molaires	Aucun	440 €
Céramique Hors Zircone	2ère prémolaires molaires	Aucun	550 €
Céramo métallique	2ère prémolaires	Aucun	550 €
Transitoire	2ère prémolaires molaires	60 €	60 €
Inlay core	Toutes	230 €	175 €









Transitoire

60€

175 € 175 €

Inlay core

175 € 60 € Aucun Aucun







